

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

OBJET :
22. LOGEMENT 9 RUE
DE LA BLANCHISSERIE.
SERVITUDE DE
PASSAGE AVEC
NORÉADE.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-et-un, le huit AVRIL à dix-huit h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉ : M. LAPIERRE Julien **donnant procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 24 novembre 2020, la commune a autorisé la vente de l'ancien logement de concierge situé 9 rue de la Blanchisserie.

À ce titre, il y a lieu de prévoir la séparation des réseaux eau, électricité, gaz. Une servitude de passage réseau eau sera à créer sur la parcelle C 1452 (salle Pierre Sizaire). Ces travaux sont à la charge de la commune et réalisés par la société Noréade, en charge de ces travaux. Cette servitude doit être actée par acte notarié.

Le conseil municipal invité autorise à l'unanimité :

- la création de la servitude de passage réseau eau sur la parcelle C 1452 ;
- la prise en charge de ces travaux par la commune ;
- la signature par Monsieur le Maire de l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 16.04.2021

ID : 059-215904004-20210408-15042021002730355

